

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 10 février 2014

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **6**

SEANCE du 21 février 2014

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER, Jean-Paul GLASSER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2014/05

Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2013 – budget principal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain NORTH, Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECIDE, à l'unanimité des présents, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur de Truchtersheim M. Pierre BARDON, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

AUTORISE le Maire à signer le compte de gestion.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 21 février 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 3 mars 2014.

Le Maire
Alain NORTH